

VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 1

Séance du 23 juin 2026

Date de convocation : 16/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de Mme Marie-Claude Masurier, Maire-adjointe,

Sont présents : Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUHMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. Benjamin CLAPLET à Mme Fanny ANDRE, M. Dilaver KAÇAR à Mme Angéla SARTA.

Ne prend pas part au débat et au vote : M. LAMIRAY David, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. HARDY Didier, maire-adjoint, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télerecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal
PJ : 2

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

- **Considérant** le rapport de présentation et la présentation synthétique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal ci-joint selon les termes ci-après :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice 2025	17 029 831,10 €	17 996 189,93 €	Recettes de l'exercice 2025
		508 513,64 €	Excédent reporté de fonctionnement
TOTAL (B)	17 029 831,10 €	18 504 703,57 €	TOTAL (A)

Résultat de fonctionnement (A)-(B)

1 474 872,47 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice 2025	7 395 264,29 €	11 432 595,33 €	Recettes de l'exercice 2025
Déficit reporté d'investissement	1 405 455,73 €		Excédent reporté d'investissement
Restes à réaliser	8 312 256,91 €	5 126 187,66 €	Restes à réaliser
TOTAL (D)	17 112 976,93 €	16 558 782,99 €	TOTAL (C)

Résultat d'investissement C - D

- 554 193,94 €

RESULTAT CUMULE (Fonc + Invt)

920 678,53 €

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 23 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par
Didier HARDY

Le 26 juin 2026

Le Maire



David Lamiray